

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.		Date d'inspection Le 31 mars 2026	
Nom de l'établissement Halte scolaire St-Basile		Numéro de permis 764010	
Adresse 247 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1H7		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait le 31 mars 2026.
Le ratio est respecté lors de ma visite.
J'observe des jeux libres, la collation ainsi que des jeux extérieurs. Les enfants font des activités à leur choix tel du bricolage, coloriage, jeux d'échecs, des blocs, etc.
Les dossiers des employées sont vérifiés. Ceux-ci sont complets. 3 éducatrices devront renouveler leur cours de premiers soins d'ici septembre.
La halte rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance.
Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 31 mars 2026

Date

original signé par
Martine Joubert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"